

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	22.05.2018	23h04	18.147	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupes PopVertsSol

**Titre : Projet de loi portant modification à la loi sur les contributions directes (LCdir)
(Déduction des cotisations aux organisations syndicales)**

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition de la commission...
décrète :*

Article premier La loi sur les contributions directes (LCdir), du 21 mars 2000, est modifiée comme suit :

Article 36, alinéa 1, lettre l (nouvelle)

l) les cotisations jusqu'à concurrence d'un montant de 800 francs en faveur d'une organisation syndicale.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'État fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.
²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le Au nom du Grand Conseil :
Le président, *La secrétaire générale,*

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :
Cédric Dupraz

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Daniel Ziegler	Romain Vermot	Brigitte Neuhaus
Fabien Fivaz	Clarence Chollet	Veronika Pantillon
François Konrad	Armin Kapetanovic	Xavier Challandes
Sarah Blum	Zoé Bachmann	Naomi Humbert
Nathan Erard	Michaël Berly	Laurent Kaufmann
Patrick Erard	Théo Bregnard	François Konrad
Laurent Debrot	Joël Desaulles	Sera Pantillon
Doris Angst	Patrick Hermann	Philippe Weissbrodt
Céline Vara	Johanna Lott Fischer	Sébastien Frochoux